

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 548

6 avril 2007

SOMMAIRE

Abtimo S.A.	26272	Brandenburger	26269
Actessa S.A. Luxembourg	26263	Brufin S.A.	26269
Activest - Aktien - Australien	26285	Bulaxie Participations S.A.	26271
Activest - Aktien - Australien	26285	Caiman Investissements S.A.	26278
Activest - Aktien - Euro	26288	Camfunds Convertible Sicav	26281
Activest - Aktien - Euro	26288	Camfunds Equity Sicav	26281
Activest - Aktien - Schweiz	26288	Camtech S.A.	26276
Activest - Aktien - Schweiz	26288	Carmignac Portfolio	26276
Activest-Euro-Cash	26291	Chene S.A.	26271
Activest-Euro-Cash	26291	Clasfils Holding S.A.	26267
Activest-Euro-Medium-Renten	26292	CLT-UFA	26274
Activest-Euro-Medium-Renten	26292	Comptoir Pharmaceutique Luxembour- geois	26263
Activest EuropeanBond Spezial	26293	Comptoir Pharmaceutique Luxembour- geois	26264
Activest EuropeanBond Spezial	26292	DB Platinum	26283
Activest-Euro-Renten	26292	DB Platinum II	26277
Activest-Euro-Renten	26291	DB Platinum III	26282
Activest Lux DividendProtect 12/2009 ...	26284	DB Platinum IV	26282
Activest Lux DividendProtect 12/2009 ...	26285	Eraculus Investments S.A.	26260
Activest Lux EuropeWinner Control 10/2007	26289	Euro Marine Services SA	26260
Activest Lux EuropeWinner Control 10/2007	26289	Europressing S.A.	26270
Activest Lux GlobalProtect 10/2008	26285	Fant S.A.	26260
Activest Lux GlobalProtect 10/2008	26286	Finoinvest	26262
Activest Lux GlobalReturn Equity	26290	Fixe	26283
Activest Lux GlobalReturn Equity	26290	Flexifund	26262
Activest OptiRent	26287	Fortis L Fix	26261
Activest OptiRent	26287	Fortis Personal Portfolio FoF	26265
Activest TotalReturn	26289	Fortis Personal Portfolio Fund	26266
Activest TotalReturn	26289	G.A.B.N.B. S.A.	26273
Activest TotalReturn Wachstum	26287	Gouvía S.A.	26273
Activest TotalReturn Wachstum	26287	Hubema	26271
Activest-US-Dollar-Cash	26290	Investitre S.A. Holding	26270
Activest-US-Dollar-Cash	26290	Kronos Fund	26270
Alpha Investissements S.A.	26262	Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Sicav	26267
Andalos	26279	Lithonia Holding S.A.	26278
Belfil S.A.	26282		

L Select	26275	Socjym	26279
Lunala Investments S.A.	26293	Solutex S.A.	26272
Moivre S.A.	26259	Strategy Fund	26280
Pan-Holding	26261	Tartagal	26272
PensionProtect	26286	The MC Russian Market Fund	26268
PensionProtect	26286	Tibre S.A.	26259
Piraeus Asset Management Europe S.A.	26295	Trafco S.A.	26277
Raw Patents S.A.	26277	Trendy Foods Luxembourg S.A.	26303
Rhune S.A.	26280	UBS (Lux) Institutional Sicav II	26268
RTL Group S.A.	26274	Valores	26268
S.A.Specaly International	26303	Vininvest	26280
Scheffer Participations S.A.	26265	Vulcanus S.A.	26266
Share	26284	Wampum	26273
Sinopia Global Funds	26259	Wellfleet Sicav	26283
Société Anonyme des Chaux de Contern	26278	Wellfleet Sicav	26269
Société de Promotion pour le Développe- ment des Activités de Services	26276	Wine Yard S.A.	26266
		World Invest	26275

Tibre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.768.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030228/45/17.

Moivre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.739.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030229/45/17.

Sinopia Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 64.246.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on April 25, 2007 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2006 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Director's fees.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 20, 2007 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007030671/755/21.

Fant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 45.770.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 avril 2007* à 12.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030230/45/18.

Eraculus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 84.781.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *23 avril 2007* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030232/696/17.

Euro Marine Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.718.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le *20 avril 2007* à 16.00 heures au siège social de la Société, 9, rue de St. Hubert à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les Comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2006.
2. Approbation des Comptes annuels (Bilan et Comptes de Pertes & Profits) pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006 - affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration
F. Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007030234/2864/20.

Pan-Holding, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 7.023.

Les actionnaires de PAN-HOLDING sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2007, à 15.00 heures, au siège social de la Société, 7, place du Théâtre, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration; approbation des situations financières et des comptes au 31 décembre 2006.
2. Affectation des résultats de l'exercice, fixation du dividende et date de mise en paiement.
3. Décharge à donner aux Administrateurs.
4. Réélection d'Administrateurs.
5. Fixation de la rémunération du Conseil pour l'exercice 2007.
6. Réélection du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les titres au porteur pourront être déposés auprès de tout établissement bancaire ou financier agréé par la Société. Les certificats de dépôt et d'immobilisation devront parvenir avant le 19 avril 2007 à la Société, Boîte Postale 408, L-2014 Luxembourg.

Il n'est pas besoin de certificat de dépôt et d'immobilisation pour les actions nominatives.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, les titulaires d'actions nominatives ou au porteur devront informer la Société de leur intention d'y assister avant le 19 avril 2007.

Les actionnaires qui ne pourraient assister personnellement à cette Assemblée et qui souhaiteraient s'y faire représenter, sont priés de faire parvenir avant le 19 avril 2007 à Pan-Holding, Boîte Postale 408, L- 2014 Luxembourg, une procuration dûment complétée et signée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030233/1987/28.

Fortis L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.443.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi 27 avril 2007 à 11.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le prospectus en vigueur, ainsi que le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès du service financier qui est assuré en Belgique par FORTIS BANQUE S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030667/755/27.

Fininvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.410.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 avril 2007* à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2006 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030235/655/16.

Alpha Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 66.531.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *2 mai 2007* à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030236/755/20.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.523.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi *26 avril 2007* à 10.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030666/755/25.

Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.735.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

fixée au vendredi 27 avril 2007 à 17.00 heures au siège social à Foetz.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2006;
2. Rapport du réviseur d'entreprises;
3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2006 de COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A. et des comptes consolidés de COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A. au 31 décembre 2006;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentées ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 24 des statuts.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2007030643/2725/23.

Actessa S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.248.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

fixée au vendredi 27 avril 2007 à 16.30 heures au siège social à Foetz.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations et la situation de la société pour l'exercice 2006;
2. Rapport du réviseur d'entreprises;
3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle; les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentées ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 26 des statuts.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2007030644/2725/20.

Comptoir Pharmaceutique Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 5.735.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu au siège social, rue de l'Industrie à Foetz le vendredi 27 avril 2007 à 17.45 heures

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts:
« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de « COMPTOIR PHARMACEUTIQUE LUXEMBOURGEOIS S.A. ».
2. Modification du Titre II et du libellé de l'article 5 des statuts, notamment le terme « parts sociales » est à remplacer par le terme « actions » et ajout de nouveaux alinéas:

Titre II - Capital, Actions

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Les actions sont toutes nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par l'inscription dans ledit registre.

Les actions pourront être cédées librement à tout autre actionnaire de la société, au conjoint ou aux descendants directs d'un actionnaire.

En cas de cession ou de transmission d'une action à un tiers, l'agrégation d'un nouvel actionnaire devra, s'il y a lieu, être demandée dans la quinzaine de l'accord des parties ou de l'événement comportant transmission d'actions. Le conseil d'administration statuera à la majorité simple sur cette demande endéans les deux mois, sans appel et sans devoir justifier sa décision. En cas de rejet de la demande, et si le vendeur maintient son offre dans les trois mois de ce rejet, le conseil d'administration devra désigner un ou plusieurs actionnaires qui reprendront les actions à céder ou transmises.

Le prix de cession devra être réglé dans le mois de la reprise.»

3. Augmentation de capital de EUR 1.400.000,- pour le porter de EUR 3.100.000,- à EUR 4.500.000,- sans création ni émission d'actions nouvelles par incorporation des réserves et de la prime d'émission.
- Modification conséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.
4. Suppression de l'article 6 des statuts relatif au capital autorisé.
5. Modification de l'article 7 des statuts:
« **Art. 7.** Chaque action donne droit à une voix dans les assemblées générales.
La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions de l'assemblée générale.»
6. Modification de l'article 13 des statuts:
« **Art. 13.** Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme ou par e-mail, à un de ses collègues, délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter à ses lieu et place.
En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leurs votes sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme ou par e-mail. Les lettres, télégrammes ou e-mail sont annexés au procès-verbal de cette réunion, qui sera dressé par le président du conseil ou son remplaçant.
Les administrateurs peuvent également prendre des décisions sans se réunir, à condition que ces décisions soient consignées par écrit et signées conjointement par tous les administrateurs.»
7. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts:
« La société doit faire contrôler les comptes annuels par une ou plusieurs personnes désignées par l'assemblée générale parmi les réviseurs d'entreprises agréées par le Gouvernement, nommées pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.»
8. Modification de l'article 21 des statuts.
« **Art. 21.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration est en droit de convoquer l'assemblée générale. Il est obligé de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant au moins le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.»

9. Suppression des articles 23 et 24 des statuts.
10. Modification du 3^{ème} alinéa de l'article 28 des statuts:
«Il est tenu pour chaque assemblée une feuille de présence, qui indique les noms et domicile des actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille, certifiée par le bureau est déposée au siège social et doit être communiquée à tout intéressé.»
11. Renumérotation des articles à partir des articles 6, 23 et 24 supprimés.
12. Divers.
Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur voudront se conformer aux dispositions de l'article 24 des statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030646/2725/73.

Scheffer Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 41.858.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 24 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030662/1023/16.

Fortis Personal Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 86.176.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 26 avril 2007 à 11.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le prospectus en vigueur, ainsi que le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès du service financier qui est assuré en Belgique par FORTIS BANQUE S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030668/755/27.

Vulcanus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 49.856.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030663/1023/17.

Wine Yard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 103.851.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 avril 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030664/1023/16.

Fortis Personal Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 33.222.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 26 avril 2007 à 10.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le prospectus en vigueur, ainsi que le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès du service financier qui est assuré en Belgique par FORTIS BANQUE S.A.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030669/755/27.

Clasfils Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 17.248.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders which will be held extraordinarily on Thursday, the 26th April 2007 at 11.30 a.m. in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the liquidator.
2. Appointment of the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.542, with its registered office in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as auditor (commissaire-vérificateur) charged with the audit of the liquidation.
3. Convening of a general meeting with the following agenda:
 - a) Approval of the audit report.
 - b) Discharge to the liquidator for the performance of his mandate.
 - c) Closing of the liquidation.
 - d) Fixing of the place where the company's documents and vouchers are to be kept during the five years following the closing of the liquidation.
4. Sundry.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007030665/29/23.

Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.485.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on April 25, 2007 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2006.
3. Discharge to the Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 24, 2007 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007030670/755/20.

The MC Russian Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.765.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 23, 2007* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2006 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 20, 2007 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007030672/755/20.

UBS (Lux) Institutional Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxemburg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 115.356.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Freitag, den *20. April 2007*, um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Januar 2006.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 6. April 2007, spätestens um 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., 36-38, Grand-rue, L-1660 Luxemburg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007030673/755/25.

Valores, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 11.177.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5 boulevard de la Foire, le lundi *7 mai 2007* à 17.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

26269

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2006.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006.
3. Affectation du résultat net.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Référence de publication: 2007030675/1023/17.

Wellfleet Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.787.

Les Actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2007 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 23 avril 2007 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030674/755/20.

Brandenburger, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 109.695.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 26 avril 2007 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030679/833/18.

Brufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.588.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 2 mai 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030677/1267/15.

Investitre S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.539.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 2 mai 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030678/1267/15.

Kronos Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 102.839.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030676/584/23.

Euopressing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 23 avril 2007 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

26271

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030686/1023/17.

Chene S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 62.385.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 27 avril 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030680/833/18.

Hubema, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 105.595.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 26 avril 2007 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030681/833/18.

Bulaxie Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.090.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 24 avril 2007 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030685/1023/16.

Tartagal, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 98.984.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 26 avril 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030682/833/18.

Solutex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 30.453.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2007 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030683/534/17.

Abtimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.827.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 25 avril 2007 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030684/1023/17.

G.A.B.N.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 24 avril 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030687/1023/16.

Gouvia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.060.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 25 avril 2007 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007030688/1023/17.

Wampum, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 94.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 17 avril 2007 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026082/755/19.

RTL Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 10.807.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *18 avril 2007*, à 15.00 heures, au siège social (45 boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et rapports des réviseurs (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2006)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Réviseur d'entreprises
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Conformément à l'article 24 des statuts, le 10 avril 2007 au plus tard,

a) les propriétaires des titres nominatifs aviseront la société de leur intention de se prévaloir de leurs titres; les procurations éventuelles devront parvenir au siège de la société au plus tard le 10 avril 2007 (à l'attention de M. Edouard de Fierlant);

b) les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:

- au Grand-Duché de Luxembourg: DEXIA-B.I.L.
- en Belgique : ING

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007025557/1433/27.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg B 6.139.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *18 avril 2007*, à 10.30 heures, au siège social (45 boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2006
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
5. Nominations légales et statutaires
6. Divers.

Conformément à l'article 21 des statuts, les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres au moins cinq jours avant la réunion, soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants :

- DEXIA-B.I.L.
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
- FORTIS
- BNP PARIBAS

De même, conformément à l'article 22 des statuts, les propriétaires de titres qui souhaiteront se faire représenter à ladite Assemblée devront faire parvenir leur procuration au siège de la société (à l'attention de M. Edouard de Fierlant) cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026079/1433/28.

World Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 35.181.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2007* à 10.30 heures au siège social de la Société.

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2006;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises;
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises (DELOITTE S.A.) pour une période d'un an;
6. Nominations statutaires: renouvellement, pour une période d'un an, du mandat des administrateurs suivants:
 - Giovanni Giacomo Schrämli, Président,
 - Piero Colonna, Administrateur,
 - Nicola Bravetti, Administrateur,
 - Giulio Romani, Administrateur,
 - Carlo Camperio Ciani, Administrateur.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de:

Pour le Grand-Duché de Luxembourg:
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
19-21 boulevard du Prince Henri
L-1724 Luxembourg

Pour la Suisse:
BANCA ARNER S.A.
8, Piazza Manzoni
CH-6900 Lugano

Pour l'Italie:
INTESA SANPAOLO S.p.A.
P.za della Scala, 6
I-20121 Milano

Les actionnaires souhaitant être représentés lors de cette assemblée peuvent obtenir le formulaire de procuration auprès des mêmes organismes.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026175/755/38.

L Select, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 57.507.

Nous prions les actionnaires de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires de la Société («l'Assemblée») qui se tiendra le jeudi *19 avril 2007* à 11.00 heures, au siège de la Société et qui aura pour:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice social clos au 31 décembre 2006.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2006.
5. Composition du conseil d'administration.

6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de l'intention d'assister à l'Assemblée.

Pour le Conseil d'Administration,

Référence de publication: 2007026635/755/28.

Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.683.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 19 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026176/1267/15.

Camtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.521.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 avril 2007 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 30 septembre 2004, 30 septembre 2005 et au 30 septembre 2006 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026298/29/18.

Carmignac Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.409.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

se tiendra le 16 avril 2007 à 15.00 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 31 décembre 2006.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour tenir valablement l'assemblée, aucun quorum de présence n'est requis. Les décisions seront votées à la majorité des deux tiers des actions représentées à l'assemblée.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire connaître leur intention de prendre part à l'assemblée et effectuer le dépôt de leurs actions aux guichets des agences de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs au moins avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026634/755/22.

Trafco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 109.109.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 18 avril 2007 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026307/833/18.

Raw Patents S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 18.589.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026320/45/17.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.199.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of DB PLATINUM II (the «Company»), will be held at the offices of the Company, on April 13, 2007 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Director's and the Auditor's Report;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at January 31, 2007;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the directors;
5. Statutory appointments.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007026647/584/20.

Lithonia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 65.793.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 avril 2007 à 10.00 au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026321/45/17.

Caiman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 96.282.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 avril 2007 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026322/45/17.

Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 avril 2007 à 15.00 heures, à Contern, rue des Chaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2006.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2007.
6. Divers.

Conformément à l'article 16 des statuts, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent déposer leur titres cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée dans un des établissements suivants:

au siège social à Contern,
à la BANQUE FORTIS LUXEMBOURG,
à la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

Les actionnaires en nom qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent en aviser la société cinq jours au moins avant l'assemblée.

Les procurations devront être parvenues au siège social trois jours francs au moins avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027418/2857/27.

Socjym, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 59.544.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 18 avril 2007 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007026341/833/17.

Andalos, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 40.950.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 17 avril 2007 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2007026346/833/17.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 49.023.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mardi 17 avril 2007 à 10.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026639/755/25.

Vininvest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 18.011.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026577/45/18.

Rhune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 101.742.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2007 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2006;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2006;

- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026578/45/17.

Camfunds Convertible Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.709.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 17 avril 2007 à 16.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026641/584/24.

Camfunds Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.170.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 17 avril 2007 à 16.30 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026644/584/24.

Belfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 86.819.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 17 avril 2007 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027482/788/17.

DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.709.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of DB PLATINUM III (the «Company»), will be held at the offices of the Company, on April 13, 2007 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Director's and the Auditor's Report;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at January 31, 2007;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the directors;
5. Statutory appointments.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007026648/584/20.

DB Platinum IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.828.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of DB PLATINUM IV (the «Company»), will be held at the offices of the Company, on April 13, 2007 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Director's and the Auditor's Report;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at January 31, 2007;
3. To approve the recommendation made by the Board of Directors with respect to dividend payment;
4. Discharge to the directors;
5. Statutory appointments.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007026649/584/20.

DB Platinum, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.413.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of DB PLATINUM (the «Company»), will be held at the offices of the Company, on *April 13, 2007* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Director's and the Auditor's Report;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at January 31, 2007;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the directors;
5. Statutory appointments.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007026650/584/20.

Fixe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 16 avril 2007* à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026651/584/24.

Wellfleet Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.787.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre Société, qui aura lieu le *16 avril 2007* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'Article 3 afin de compléter les possibilités de placement de la Société.
2. Modification de l'Article 5 introduisant la possibilité d'effectuer un «split» ou d'un «reverse split».
3. Modification de l'Article 6 concernant le fractionnement d'actions.
4. Modification de l'Article 16 afin de compléter les restrictions d'investissements de la Société.
5. Modification de l'Article 21 afin de compléter la procédure de rachat d'actions en précisant la perception des frais administratifs lors d'un rachat d'action et la procédure de traitement des rachats importants.
6. Modification de l'Article 22 afin de compléter les modalités de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.
7. Modification de l'Article 23 afin de compléter les modalités d'évaluation des avoirs de la Société.
8. Suppression de l'article 27.
9. Modification de l'Article 28 (à redénommer 27) précisant les modalités de liquidation d'un compartiment de la Société ou de la Société elle-même et les modalités de fusion entre compartiments de la Société ou d'apport des actifs et du passif d'un compartiment à une autre Société dans le cadre d'une liquidation.
10. Modifications mineures.
11. L'adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications mentionnées ci-dessus.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Les résolutions devront réunir au moins 2/3 des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 12 avril 2007 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027466/755/31.

Share, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.744.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *16 avril 2007* à 10.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026652/584/24.

Activest Lux DividendProtect 12/2009, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST LUX DividendProtect 12/2009 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2007.
PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2007030288/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02484. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Activest Lux DividendProtect 12/2009, Fonds Commun de Placement.

—
BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds ACTIVEST LUX DividendProtect 12/2009 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070035759.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.
PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2007030289/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02484. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest - Aktien - Australien, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST - AKTIEN - AUSTRALIEN wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2007.
PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2007030290/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02481. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Activest - Aktien - Australien, Fonds Commun de Placement.

—
BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds ACTIVEST - AKTIEN - AUSTRALIEN wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070035750.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.
PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2007030291/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02481. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest Lux GlobalProtect 10/2008, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST LUX GlobalProtect 10/2008 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030297/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02471. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

PensionProtect, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds PensionProtect wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030292/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02469. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

PensionProtect, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds PensionProtect wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070035735.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030295/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02469. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest Lux GlobalProtect 10/2008, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds ACTIVEST LUX GlobalProtect 10/2008 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070035705.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030299/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02471. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest OptiRent, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds Activest OptiRent wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070035768.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030304/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02486. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest OptiRent, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest OptiRent wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030302/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02486. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Activest TotalReturn Wachstum, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest TotalReturn Wachstum wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030307/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02477. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Activest TotalReturn Wachstum, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds Activest TotalReturn Wachstum wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070035772.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030309/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02477. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest - Aktien - Euro, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST - AKTIEN - EURO wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030310/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02482. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Activest - Aktien - Euro, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds ACTIVEST - AKTIEN - EURO wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070035756.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030311/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02482. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest - Aktien - Schweiz, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST - AKTIEN - SCHWEIZ wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030313/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02483. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Activest - Aktien - Schweiz, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds ACTIVEST - AKTIEN - SCHWEIZ wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070035758.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030315/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02483. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest Lux EuropeWinner Control 10/2007, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest Lux EuropeWinner Control 10/2007 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030317/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02486. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Activest Lux EuropeWinner Control 10/2007, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds Activest Lux EuropeWinner Control 10/2007 wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070035761.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030320/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02486. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest TotalReturn, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest TotalReturn wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030321/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02473. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070035701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2007.

Activest TotalReturn, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds Activest TotalReturn wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070035701.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030324/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02473. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest Lux GlobalReturn Equity, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest Lux GlobalReturn Equity wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030655/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06378. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

Activest Lux GlobalReturn Equity, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds Activest Lux GlobalReturn Equity wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070043105.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030648/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06378. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest-US-Dollar-Cash, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST-US-DOLLAR-CASH wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030657/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06295. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Activest-US-Dollar-Cash, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds ACTIVEST-US-DOLLAR-CASH wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070042580.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030650/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06295. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest-Euro-Cash, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST-EURO-CASH wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030658/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06511. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

Activest-Euro-Cash, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds ACTIVEST-EURO-CASH wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070043115.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030651/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06511. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest-Euro-Renten, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST-EURO-RENTEN wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030656/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06508. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070043112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

Activest-Euro-Renten, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds ACTIVEST-EURO-RENTEN wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070043112.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030649/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06508. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest-Euro-Medium-Renten, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds ACTIVEST-EURO-MEDIUM-RENTEN wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030659/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06380. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Activest-Euro-Medium-Renten, Fonds Commun de Placement.

BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds ACTIVEST-EURO-MEDIUM-RENTEN wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070042583.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030652/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06380. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070045131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Activest EuropeanBond Spezial, Fonds Commun de Placement.

Die Änderung des Sonderreglements des Fonds Activest EuropeanBond Spezial wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. März 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030660/250/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06505. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070043109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

Activest EuropeanBond Spezial, Fonds Commun de Placement.

—
BERICHTIGUNG

Berichtigung des Vermerks zur Veröffentlichung im Mémorial betreffend die Änderung des Verwaltungsreglements des Fonds Activest EuropeanBond Spezial wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer L070043109.04 hinterlegt.

Zum Vermerk und zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. April 2007.

PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007030647/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06505. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070045128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2007.

Lunala Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.716.

—
In the year two thousand and seven, on the second day of March.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SILVER LOOM LIMITED, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office at Grigori Afxentiou, 8 EL.PA. Livadioti, Flat/office 401 P.C. 6023, Larnaca, Cyprus, registered with the ministry of commerce, industry and tourism department of registrar of companies and official receiver Nicosia under number HE 165417 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Mr Ioannis Zaimis, residing professionally in Berlin, on behalf of a proxy dated on March 2, 2007, which will be registered with the present deed.

Such appearing party is the Sole Shareholder of LUNALA INVESTMENTS S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 113.716, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Gérard Lecuit, on 19 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 19 April 2006 number 785 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the Company's registered office from 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, to 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, commune of Walferdange.

Second Resolution

Following the first resolution above, the general meeting resolves to change the first paragraph of article 2 of the company's articles of incorporation, so as to read as follows:

« **Art. 2.** The registered office of the company is established in Bereldange, commune of Walferdange».

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to approve the resignation with effect as of 20 December 2006:

1. EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.;
 2. MONTEREY SERVICES S.A.; and
 3. UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.,
- from their mandate as directors of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as directors of the company:

1. Mr Ioannis Zaimis, born on 1 March 1969 in Thessaloniki (Greece) with professional address at Rankestrasse, 2, D-10789, Berlin (Germany).
2. Mrs Margitta Bellach, born on 17 July 1953 in Packebusch (Germany), residing at Winkel, 44, D-15345 Rehfelde (Germany).
3. Mr Jürgen Diederich, born on 6 March 1962, Mayen, Germany, with professional address at 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange.

The sole shareholder decides to confirm that their mandate took effect on December 20, 2006, and that their mandate will expire at the general meeting called to resolve on the approval of the annual accounts of the Company as of 31 December 2011.

As a result of the above resolutions, the directors of the Company are:

1. Mr Ioannis Zaimis;
2. Mrs Margitta Bellach; and
3. Mr Jürgen Diederich.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SILVER LOOM LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Grigori Afxentiou, 8 EL.PA. Livadioti, Appartement/bureau 401 P.C. 6023, Larnaca, Chypre et enregistrée sous le numéro HE165417 auprès du ministère du commerce de Chypre,

ici représentée par M. Ioannis Zaimis, demeurant à Berlin, agissant en vertu d'une procuration datée du 2 mars 2007, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La comparante est l'actionnaire unique de LUNALA INVESTMENTS S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.716, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 785 du 19 avril 2006. La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, commune de Walferdange.

Deuxième résolution

Le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société est en conséquence modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Bereldange, commune de Walferdange».

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide également d'approuver la démission avec effet au 20 décembre 2006:

1. EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.;
 2. MONTEREY SERVICES S.A.; et
 3. UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.,
- de leur mandat d'administrateurs de la Société.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer à la fonction d'administrateur de la Société:

1. M. Ioannis Zaimis, née le 1^{er} mars 1969 à Thessalonique, Grèce avec adresse professionnelle à Rankestrasse, 2, D-10789, Berlin (Allemagne).
2. Mme Margitta Bellach, née le 17 juillet 1953 à Packebusch (Allemagne) résidant à Winkel, 44, D-15345 Rehfelde (Allemagne).
3. M. Jürgen Diederich, né le 6 mars 1962 à Mayen (Allemagne) avec adresse professionnelle au 204, route de Luxembourg, L-7241 Bereldange.

L'actionnaire unique décide de confirmer que leur mandat a pris effet en date du 20 décembre 2006 et que leur mandat expirera à l'assemblée générale d'approbation des comptes de la Société en date du 31 décembre 2011.

En conséquence des résolutions ci-dessus, les administrateurs de la Société sont:

- M. Ioannis Zaimis;
- Mme Margitta Bellach; et
- M. Jürgen Diederich.

Frais et dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à mille euros (EUR 1.000,-).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: I. Zaimis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, LAC/2007/1347. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007029545/220/115.

(070039816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2007.

Piraeus Asset Management Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 38.082.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of the month of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the «Meeting») of PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A. (the «Company»), a «société anonyme» having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg incorporated by a deed established by Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 27 September 1991 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 6 November 1991, number 420.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed established by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 28 January 2003, published in the Mémorial of 12 March 2003, number 263.

The Meeting is presided over by Annick Braquet, with professional address in Mersch.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Mersch.

The Meeting elects as scrutineer Patrick Van Hees, with professional address in Mersch.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

To fully restate the articles of incorporation of the Company and notably to adopt the following new purpose clause:

«The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77(2) of the law of 20 December, 2002 relating to undertakings for collective investment) of undertakings for collective investment. Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment.

The Corporation will not manage portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis.

The Corporation may carry out any activities deemed useful of the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 13 of Luxembourg law of 20 December, 2002 on undertakings for collective investment.»

After deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolution:

Sole resolution

The Meeting decides to fully restate the articles of incorporation of the Company which shall then read as follows:

« **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.

Art. 2. The Corporation is established for an undetermined duration. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of article 77(2) of the law of 20 December, 2002 relating to undertakings for collective investment) of undertakings for collective investment. Such management activity includes the management, administration and marketing of undertakings for collective investment.

The Corporation will not manage portfolios of investments on a discretionary client-by-client basis.

The Corporation may carry out any activities deemed useful of the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 13 of Luxembourg law of 20 December, 2002 on undertakings for collective investment.

Art. 4. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. The board of directors is authorised to change the registered office of the Corporation to any place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred fifty-nine thousand and two hundred fifty euro (EUR 159,250.-), divided into one thousand seven hundred shares (1,700) without par value.

The Corporation will issue nominative certificates representing shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

Art. 6. The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of April at 11.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a bank business day, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, in the forms provided by law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a maximum period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. They shall be re-eligible.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time will appoint the officers of the Corporation, including any general managers, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. More specifically, in accordance with the requirements of article 78(1)(b) of the aforesaid law of 20 December, 2002, the board of directors will appoint at least two officers to effectively conduct the business of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the oral consent or the consent in writing or by cable or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

By agreement of all the directors, a telephone conference at which all directors participate, shall be deemed to be a valid meeting subject to the other provisions of this Article.

Meetings of the board of directors may be held in Luxembourg or abroad.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable or telegram confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by any director.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or in accordance with the provisions of Article 12 herein above. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation and, with the prior consent of the shareholders in general meeting, to directors of the Corporation.

Art. 15. No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Piraeus Group and any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion, unless such «personal interest» is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 16. The Corporation shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The Corporation will be bound by the signature of any duly authorized officer(s) of the Corporation, or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the board of directors, or by the joint signature of any two directors.

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Corporation shall be entrusted to an external and independent auditor. The external and independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The external and independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

The external and independent auditor in office may be removed by the shareholders on serious grounds.

Art. 19. The accounting year of the Corporation shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent. (10%) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy. Interim dividends may, subject to further conditions as set forth by law, be paid out on the shares of the Corporation upon decision of the board of directors of the Corporation.

Art. 21. In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the amended law of 10 August, 1915 relating to commercial companies and the amended law of 20 December, 2002 relating to undertakings for collective investment.»

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 27 septembre 1991 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 6 novembre 1991, C 420.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 28 janvier 2003 publié dans le Mémorial du 12 mars 2003, C 263.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Mersch.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Van Hees, demeurant professionnellement à Mersch.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les actions représentant tout le capital social sont représentées à cette assemblée et les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et pourra délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

Refonte complète des statuts de la société et adoption du nouvel objet social comme suit:

«L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 77 (2) de la loi du 20 décembre, 2002 relative aux organismes de placement collectif) d'organismes de placement collectif. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif.

La Société ne gèrera pas de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire client par client.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre, 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Après délibération, l'Assemblée prend unanimement la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de refondre entièrement les statuts de la Société qui devront par conséquent être lus comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications de Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 3. L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'article 77 (2) de la loi du 20 décembre, 2002 relative aux organismes de placement collectif) d'organismes de placement collectif. Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation d'organismes de placement collectif.

La Société ne gèrera pas de portefeuilles d'investissement sur une base discrétionnaire client par client.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 13 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre, 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé de transférer le siège social de la Société à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec les personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 159.250,-) représenté par mille sept cents (1.700) actions sans valeur nominale.

La Société émettra des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 6. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu'établies à l'article vingt-deux ci-après.

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 11 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée, seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration dans les formes prévues par la loi.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle, pour une période maximale se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et agréés; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Ils peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société, incluant tous directeurs généraux, un secrétaire et tous directeurs généraux-adjoints, secrétaires adjoints ou autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et gestion de la Société. Plus spécifiquement, en conformité avec les exigences de l'article 78 (1) (b) de la loi précitée du 20 décembre, 2002, le conseil d'administration nommera au moins deux fondés de pouvoir pour diriger de fait l'activité de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment oral ou l'assentiment par écrit, par câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation distincte ne sera pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux administrateurs au moins sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sur accord de tous les administrateurs, une conférence téléphonique à laquelle tous les administrateurs participeront, vaudra réunion valable sous réserve des autres dispositions de cet Article.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues à Luxembourg ou ailleurs.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, pourra prendre des résolutions par voie de circulaire, en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par télex, câble ou télégramme, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées ou en conformité avec les dispositions de l'Article 12 ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations et ses pouvoirs de faire tous actes en vue de l'accomplissement de la politique sociétaire et son objet à des fondés de pouvoir de la Société et, sur accord préalable des actionnaires en assemblée générale, aux administrateurs de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque, ou par le fait qu'il en serait administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé dans telle autre société ou firme.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas en raison de cette application avec cette autre société ou firme privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Piraeus Group et toute société filiale ou affiliée ou encore en rapport avec toute autre société ou entité que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement, à moins que cet «intérêt personnel» ne soit considéré comme conflictuel par les législations et réglementations applicables.

Art. 16. La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par ce dernier, en rapport avec toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en sa qualité ou pour avoir été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions, procès ou procédures il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature de tout(s) fondé(s) de pouvoir dûment autorisé(s), ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 18. Le contrôle des documents comptables annuels de la Société, doit être confié à un réviseur d'entreprises externe. Le réviseur d'entreprises externe sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises externe restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises externe en fonction peut être révoqué par les actionnaires pour motifs sérieux.

Art. 19. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société tel qu'il est prévu à l'Article 5 des Statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre ainsi qu'il est prévu à l'Article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera de la distribution de dividendes de temps à autre quand elle le jugera à sa discrétion le mieux adapté à l'objet et aux buts de la Société. Dans les limites prévues par la loi, des dividendes intérimaires peuvent être payés pour les actions de la Société sur décision du conseil d'administration.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires décidant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août, 1915 relative aux sociétés commerciales et la loi modifiée du 20 décembre, 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, vol. 158S, fol. 1, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007029548/242/407.

(070041830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

Trendy Foods Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 20.492.

S.A. Specaly International, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 46.412.

PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION

Il est proposé de réaliser la fusion-absorption par TRENDY FOODS LUXEMBOURG S.A., ci-après dénommée la «Société Absorbante» de S.A. SPECALY INTERNATIONAL, ci-après dénommée la «Société Absorbée».

*A. Description des sociétés à fusionner**1. Société Absorbante*

La société anonyme TRENDY FOODS LUXEMBOURG S.A., ci-après désignée la «Société Absorbante», ayant son siège social à L-5326 Contern, Zone Industrielle Weihergewann, 7, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.492, constituée sous la dénomination de ALIGROS S.A. suivant acte reçu par Maître Marc Fischbach, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 mai 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 2 août 1983, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu sous seing privé en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 771 du 22 mai 2002 et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C n° 713 du 7 avril 2006.

Au moment de la réalisation effective de la fusion, son capital social sera fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, divisé en deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Société Absorbée

La société anonyme S.A. SPECALY INTERNATIONAL, ci-après désignée la «Société Absorbée», ayant son siège social à L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.412, constituée le 30 décembre 1993 par acte reçu par M^e Frank Baden, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 146 du 18 avril 1994 et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 7 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 862 du 28 novembre 1998.

Son capital souscrit et entièrement libéré s'élève à cent soixante mille (160.000,-) euros, divisé en quatre mille cent quatre-vingts (4.180) actions sans désignation de valeur nominale.

B. Modalités de la Fusion

1. La fusion sera réalisée par voie d'absorption de S.A. SPECALY INTERNATIONAL, la Société Absorbée, par TRENDY FOODS LUXEMBOURG S.A., la Société Absorbante, et est motivée par la nécessité de réorganiser et de regrouper les activités de ces deux sociétés, de manière à ne plus former qu'une seule entité exerçant la même activité.

2. Le projet de fusion est basé sur les bilans de la Société Absorbée et de la Société Absorbante établis à la date du 31 décembre 2006.

La fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante en date du 1^{er} janvier 2007.

A compter de cette date, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la Société Absorbante, et tous bénéfices ou pertes réalisés par la Société Absorbée après cette date sont censés réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

3. La fusion sera effectivement réalisée à la date où sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes adoptant la fusion et sera opposable aux tiers après la publication des ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4. Etant donné que les actionnaires de la Société Absorbée détiennent indirectement la totalité du capital de la société Absorbante et que la proportion détenue directement ou indirectement par chacun de ces actionnaires dans le capital social des deux sociétés est identique, le rapport d'échange est fixé à une action de la Société Absorbée contre une action de la Société Absorbante.

Dès lors, en échange du transfert des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à une augmentation de capital d'un montant de quatre cent cinquante et un mille cent et un euros et quatre-vingt-neuf centimes (451.101,89), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,-) euros à quatre cent quatre-vingt-deux mille cent et un euros et quatre-vingt-neuf centimes (482.101,89) par l'émission de quatre mille cent quatre-vingts (4.180) actions sans désignation de valeur nominale.

Les nouvelles actions émises seront attribuées directement aux actionnaires de la Société Absorbée de manière strictement proportionnelle à leur participation. Les actions nouvellement émises seront des actions qui donneront immédiatement droit à des droits identiques aux droits dont bénéficient les actions existantes de Société Absorbante.

Compte tenu de l'existence de deux cent quarante-neuf (249) actions de la société absorbante dans le patrimoine de la société absorbée, la Société Absorbante procédera lors de son assemblée générale extraordinaire d'approbation de fusion à la réduction de son capital par l'annulation de ces deux cent quarante-neuf (249) actions propres détenues dans son portefeuille.

6. Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni aux experts, ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

7. Il n'y a dans la Société Absorbée ni actionnaires ayant des droits spéciaux ni porteurs de titres autres que des actions.

8. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

9. a) La Société Absorbante deviendra propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent au 1^{er} janvier 2007, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.

b) La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

c) La Société Absorbante acquittera à compter du 1^{er} janvier 2007 tous impôts, contributions, taxes, redevances, primes d'assurance et autres, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèveront ou pourront grever la propriété des biens apportés.

d) La Société Absorbante exécutera tous contrats et tous engagements, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée, tels que ces contrats et engagements existent à la date effective.

e) Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée sont transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

f) La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêts toutes dettes et toutes obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.

10. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société Absorbée prennent fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société Absorbée.

11. Tous les actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont actionnaires, du projet de fusion, des comptes annuels, y compris ceux au 31 décembre 2006 ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

12. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.

13. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

14. Conformément à l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les conseils d'administration des sociétés TRENDY FOODS LUXEMBOURG S.A. et S.A. SPECALY INTERNATIONAL ont décidé d'introduire une requête auprès du magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale afin qu'un réviseur d'entreprises unique, agréé par le Ministère de la Justice et établi à Luxembourg, soit désigné comme seul expert indépendant pour établir le rapport relatif au projet de fusion tel que spécifié à l'article 266 al. 2 de la même loi.

15. Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

TRENDY FOODS LUXEMBOURG S.A. / S.A. SPECALY INTERNATIONAL

F. Plunus / G. Bergmans

Référence de publication: 2007029546/534/109.

(070044143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.